

Questionnaire

destiné aux partis politiques présentant des candidat-e-s
aux élections cantonales de cet automne

PRO VELO Genève vous invite à répondre de manière concise aux questions ci-dessous, avec un maximum de 400 signes espaces compris par réponse.

Les réponses reçues avant le 22 juillet 2013 seront publiées sur le site internet de l'association et, partiellement, dans le Cahier genevois du magazine PRO VELO info, qui sera envoyé à nos 1'700 membres à la fin du mois d'août.

Le document doit être renvoyé par e-mail à info@pro-velo-geneve.ch

1. Une mobilité bonne pour la santé : réduction de la pollution de l'air et de la pollution sonore

La pollution de l'air et le bruit générés par la circulation constituent un problème pour la santé des habitant-e-s de Genève, avec trop souvent des dépassements des seuils.

1.1. Le vélo représente-t-il pour votre parti un moyen de déplacement à développer dans ce contexte ? Grâce à quelles mesures ?

1.2. Votre parti est-il prêt à soutenir l'interdiction de circulation des véhicules individuels motorisés (voitures privées, motos et scooters) les jours où les taux de pollution atmosphérique dépassent les normes (de l'Ordonnance sur la protection de l'air) ?

2. Objectifs d'augmentation de la mobilité cycliste

PRO VELO Genève juge peu ambitieux les objectifs d'augmentation de l'utilisation du vélo fixés par l'Etat à l'horizon 2030 (passage de 7% actuellement à 15% en centre-ville / stagnation à 2-3% en relation avec le centre et en périphérie)¹.

2.1. Quel objectif votre parti est-il prêt à défendre, en termes de développement de la mobilité cycliste, à l'horizon 2030 ?

2.2. Une véritable politique d'incitation à la mobilité cycliste implique que l'Etat mette à disposition des moyens financiers substantiels. Votre parti est-il prêt à attribuer les moyens nécessaires à la réalisation d'aménagements et d'infrastructures cyclables ?

2.3. Votre parti est-il favorable à une limitation générale de la vitesse en ville à 30km/h pour permettre une meilleure cohabitation des modes de transport ?

2.4. Votre parti est-il prêt à défendre une priorité pour la mobilité douce sur le trafic motorisé aux carrefours (priorité sur le trafic motorisé uniquement et non sur les transports en commun) ?

2.5. Quelles mesures votre parti propose-t-il pour développer l'utilisation du vélo au sein des services de l'Etat et des organismes subventionnés, notamment dans le cadre des plans de mobilité ?

¹ Se référer à l'annexe 1 : figure 15 du document *Mobilités 2030*, version du 15 mai 2013.

2.6. Votre parti est-il favorable à ce que l'Etat dépense, dès 2014, 700'000 francs par an (soit 0,1 % du budget de fonctionnement) pour un système de vélos en libre service (VLS) couvrant la ville et les communes suburbaines ?

2.7. Dans une perspective de développement de la mobilité cycliste, PRO VELO pense que des projets de promotion du vélo dirigés en priorité vers les jeunes et les familles sont nécessaires. Votre parti est-il prêt à ce que l'Etat s'engage financièrement dans ce type de projets ?

2.8. Votre parti soutient-il la création d'itinéraires cyclables de qualité à l'échelle de l'agglomération, en site propre, bidirectionnels et continus ? Est-il prêt à attribuer les moyens nécessaires à leur réalisation ?

3. Trafic cycliste et deux-roues motorisés

Depuis déjà quelques années, le nombre de véhicules deux-roues motorisés a explosé en ville. L'avantage en termes de temps de parcours par rapport à la voiture est obtenu essentiellement par l'utilisation illicite des aménagements cyclables, rendant la circulation à vélo plus dangereuse et moins aisée.

3.1. Votre parti juge-t-il cette situation acceptable ? Sinon, quelles mesures s'engage-t-il à prendre ?

4. Stationnement vélo

Afin de réduire le vol des vélos, il est nécessaire de proposer, dans les lieux d'habitation, de transbordement, de commerces et de loisirs, des places de stationnement pour les vélos, sécurisées (permettant d'attacher son vélo à un élément fixe) et en nombre suffisant.

4.1. Quelles sont les actions politiques que votre parti compte mener pour augmenter les places de stationnement vélo sur le domaine public et dans les lieux d'habitation ?

4.2. Dans le cadre de la compensation des places de parking, votre parti est-il prêt à exiger la transformation systématique de 20 % des places automobiles en places pour deux-roues motorisés dans les parkings souterrains, afin de pouvoir créer de nouvelles places de stationnement vélo en surface ?

5. Mise en œuvre de l'initiative 144 pour la mobilité douce

5.1. Au regard des objectifs fixés dans la loi² en particulier les points a,b et d, quels sont aujourd'hui, selon votre parti, les mesures à prendre, les blocages à dépasser, les points sur lesquels il faut absolument insister ?

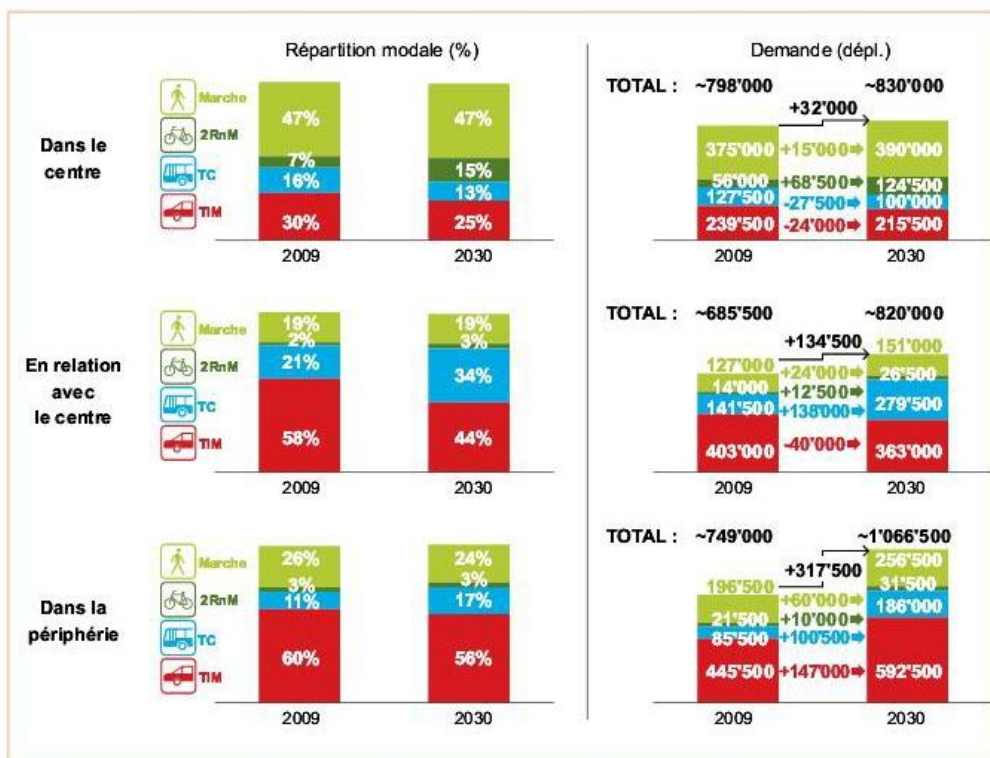
5.2. Votre parti est-il prêt à soutenir un crédit d'au moins 40 millions, réparti sur les huit prochaines années, destiné à la réalisation de l'initiative 144 pour la mobilité douce ?

² Se référer à l'annexe 2 : loi H 1 80 sur la mobilité douce, article 2.

ANNEXE 1

Extrait du document Mobilités 2030, version adoptée par le Conseil d'Etat le 15 mai 2013

Figure 15
**Synthèse des
objectifs quantitatifs
par type de relation**



ANNEXE 2

Loi sur la mobilité douce H 1 80 (LMD)

Art. 2 Offre de base

Au plus tard 8 ans après l'adoption du Plan directeur cantonal du réseau de mobilité douce, l'offre répondant au moins aux objectifs suivants est réalisée par étapes dans tout le canton :

a) des pistes cyclables continues, directes et sécurisées sont aménagées pour tout le réseau de routes primaires et secondaires. Pour les sections de routes où une piste ne pourrait être installée, celle-ci est remplacée par une bande cyclable accompagnée d'aménagements sécurisant la mobilité douce;

b) des stationnements pour vélos, sécurisés et abrités des intempéries, sont réalisés en nombre suffisant aux principaux arrêts de transports publics et aux abords des lieux d'activités;

c) des traversées piétonnes attractives et sécurisées sont réalisées en nombre suffisant sur l'ensemble du réseau de routes primaires et secondaires. Des îlots sont installés pour permettre une traversée piétonne sécurisée en deux temps;

d) la régulation des carrefours est conçue pour encourager la mobilité douce.